

Adresse de Didier Thirion à la Convention pour justifier sa conduite au Mans, en annexe au rapport sur l'insurrection du Mans de Garnier (de Saintes), en annexe de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de Didier Thirion à la Convention pour justifier sa conduite au Mans, en annexe au rapport sur l'insurrection du Mans de Garnier (de Saintes), en annexe de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 206-209;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29111_t1_0206_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

pour la liberté, il n'y a plus que la vertu d'inviolable.

Votre Comité de salut public, non content d'assurer nos victoires sur l'étranger, a sans cesse les yeux ouverts sur les ennemis de l'intérieur. Impassible au milieu des plus grands orages, il sait connoître les agitateurs et ne leur laisser que le temps nécessaire pour obtenir la preuve de leurs projets liberticides sans leur donner celui de les réaliser. C'est d'après les règles de ce comité libérateur que nous ferons le serment de travailler de tout notre pouvoir au mouvement révolutionnaire. Nous le jurons. Tous ses moindres avis seront pour nous des lois. Trop heureux si nous pouvons l'aider dans ses opérations régénératrices, et mériter de mourir pour la cause qu'il a fait triompher d'une manière si glorieuse. S. et F. »

DEVROPONT (*secrét.-greffier*), FOURNIAL (*présid.*), PERDRAUX, OLFAN, BEAUDONNAT, DEVROPONT, CHAUFFOUR, BONHOMME, VERDIER - LATOUR, DESBOURS.

68

[*La Sté popul. d'Épernay, au présid. de la Conv., 10 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire et républicaine de la commune d'Épernay envoie ci-joint à la Convention copie d'un nouvel arrêté qu'elle vient de prendre au sujet du c. Blanc, d'Épernay, représentant du peuple (2).

GALOPIN (*présid.*), GODFROY.

[*Extrait des reg. de la Sté, séance du 6 germ. II*].

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport de l'arrêté de la Société relatif à l'appui qu'elle a donné à la dénonciation de fédéralisme faite à la Convention par la Société de Châlons-sur-Marne, contre le cⁿ. Blanc, d'Épernay, représentant du peuple.

Après discussion et différents amendements proposés par plusieurs membres; la Société considérant: 1^o que la dénonciation de fédéralisme faite par la Société de Châlons contre Blanc ne paraît appuyée d'aucune pièce justificative, ce qui s'ensuit du silence de la Convention sur la did. dénonciation; 2^o que le cⁿ. Blanc a constamment donné dans la commune d'Épernay des preuves non équivoques de son patriotisme et de sa haine pour les tyrans, rapporte son arrêté du 16 nivôse portant adhésion à la did. dénonciation; arrête que le présent arrêté sera adressé à la Convention et au cⁿ. Blanc.

Renvoyé au Comité de sûreté générale (3).

(1) F^r 4603, pl. 4, p. 8, 9.

(2) François Joseph Blanc, administrateur du département, député de la Marne à la Convention.

(3) Mention marginale, datée du 16 germ. II et signée P. Ath. Veau.

PIÈCES ANNEXES

I

Annexes au n^o 14

a

[*L'agent nat. du distr. d'Égalité-sur-Marne, au présid. de la Conv.; 1^{er} germ. II*] (1).

« Citoyen président,

J'informe la Convention nationale que depuis le 26 vendémiaire jusqu'au 1^{er} germinal le district d'Égalité-sur-Marne a vendu des biens d'émigrés pour une somme de 632 335 liv. Les prix des adjudications excèdent ceux des estimations d'une somme de 332 454 liv. 13 s. 6 d.

L'argenterie provenant des ci-devant maisons du culte se porte à 1 662 marcs qui ont été envoyés à la Monnaie. Les échanges de numéraire, or, argent et argenterie se portant à une somme de 38 180 liv. Vive la République. »

N. J. LEMAITRE.

b

[*Le distr. d'Égalité-sur-Marne, à la Conv.; s. d.*] (2).

« Représentants du peuple français,

Vous avez terrassé les monstres qui voulaient assassiner la Liberté. Périrent comme eux leurs complices, ceux qui déchirent le sein de la Patrie, que la terre en soit purgée. Restez à votre poste, votre courage inébranlable doit consolider le bonheur du peuple. Vive la République, Vive la Montagne. »

L. O. Y. PIERROT, J. F. N. MANGIN, DERLIEUX, J. S. CRUPART, POTTIN, N. J. LEMAITRE (*agent nat.*).

II

Annexes au n^o 44

a

[*Didier Thirion, à ses collègues de la Conv.; Paris, 16 germ. II*] (3).

« Citoyens,

Puisqu'il a été question, à la séance de ce jour, de faire rendre un compte moral à chacun de nous, je le ferai de bonne grâce; je dirai,

(1) C 297, pl. 1022, p. 34.

(2) C 297, pl. 1022, p. 35.

(3) Imp. en vertu du décret du 16 germ. Broch. in-8^o, 10 p. (AD XVIII^c 244).

sans hypocrisie & sans orgueil, ce que j'ai fait, ce que j'ai été, ce que je suis : il m'importe en ce moment de prouver à tous mes collègues, à mes commettans, aux Français Républicains, à l'univers même, que toute ma conduite, toutes mes actions civiles & politiques dérivent d'une âme pure, qui a cherché & qui cherche sincèrement le bien, qui aime & aimera toujours la vérité & les principes, qui chérit sa patrie par dessus tout, & sera en tout temps disposée à se dévouer entièrement pour le maintien des droits de l'homme & le salut de la République démocratique une & indivisible. Je vais tracer en abrégé le tableau de ma vie; j'invoque les témoignages de tous ceux qui me connoissent, & les réclamations de quiconque pourra me démentir.

Né à Thionville, en 1763, d'un artisan probe & d'une mère vertueuse, qui met encore aujourd'hui tout son bonheur à aimer sa patrie, ses enfans, & à soigner son mari infirme, j'ai passé mes vingt premières années dans les collèges de Thionville & de Metz. De bonne heure dégagé des préjugés de la servitude & du fanatisme, j'y ai cultivé la littérature & la philosophie. Dès ce temps, & dans l'âge brûlant des passions, mes goûts étoient simples & purs; le spectacle de la nature attachoit mes regards; son étude faisoit mes délices. Attiré par ses charmes irrésistibles, j'ai voulu l'étudier dans l'homme, le plus parfait de ses ouvrages; j'ai cherché à pénétrer ses secrets dans les entrailles de la mort, les angoisses du mourant, les facultés, les désirs & les besoins de l'homme en santé. Après avoir suivi quelque temps, à l'hôpital militaire de Metz, ces diverses branches d'histoire naturelle, l'art de guérir, qui s'enseigne en grand à Paris comme toutes les autres sciences, m'entraîna vers ce foyer central des connoissances humaines. Le peu de fortune de mes parens ne me permettant pas de suivre directement les écoles de médecine, je cherchai un état secondaire qui me fournit, par mon propre travail, les moyens de subsister & suivre néanmoins mes projets. Peu habile à solliciter, & peut-être trop difficile dans le choix, je me rebutai bientôt, & me jetai dans la partie de l'éducation. J'entrai dans la congrégation de l'Oratoire, où je suis resté trois ans; j'y ai professé les belles-lettres. Les personnes qui connoissent cette association savent combien ses membres, surtout ceux qui n'étoient point engagés dans le sacerdoce, menaient entr'eux, une vie douce & paisible; même traitement, même vêtement, même nourriture, mêmes devoirs; la liberté, l'égalité, la fraternité la plus intime; tels étoient les liens, les seuls liens qui nous unissoient. Voilà ce qui caractérisoit ce que nous appellions entre nous *les carabins de l'Oratoire*; c'étoit comme qui diroit aujourd'hui *les Montagnards de la Révolution*, aussi est-ce dans cette société que j'en fis pour ainsi dire l'apprentissage. Des querelles avec des prêtres qui nous dominoient, (cette maudite engeance se trouve par-tout!) me forcèrent de quitter le collège de Béthune (le seul où j'ai professé après mon institution à Paris), & par suite la congrégation même. Ce fut le défaut des explications libres que j'eus à Paris, où j'avois été mandé, avec MM. les *gros bonnets* de l'ordre. Les motifs de leurs querelles étoient que

sois pas à prendre *les ordres*. Comme tous les supérieurs étoient prêtres, & aimoient la pétraille autant que je la détestois, je dus nécessairement avoir tort auprès du conseil-général, qui voulut m'envoyer dans ce qu'on appeloit une maison de repos étudiant, avec les vieux confrères, la très-sainte théologie & les *us sacerdotaux*. Je refusai et quittai les vénérables pères & leur congrégation, & je fus aussi-tôt, par le moyen d'un de mes amis, chargé d'aller remplir les fonctions d'instituteur chez un ci-devant noble de Bretagne, chez lequel je restai jusqu'à l'époque de la révolution. Mais quelques jours après le renversement de la Bastille, le besoin d'énoncer librement mes opinions patriotiques, ne me permit pas de demeurer plus longtemps avec cet aristocratie, malgré tous les avantages qu'il me faisoit, & ses promesses plus avantageuses encore. J'avois économisé en Bretagne environ 3 000 livres; j'en profitai pour revenir à Thionville opérer & soutenir la révolution avec mes collègues Merlin, Bar & quelques autres patriotes; je pris des inscriptions de droit par bénéfice d'âge, suivant l'usage d'alors, en passant par Rennes; je restai, tant à Versailles qu'à Paris, les trois mois d'interstice, assistant journellement aux séances de l'assemblée constituante, qui étoit alors une assez belle école de droit public; j'y entendis discuter les droits de l'homme. Je fus à la mémorable journée du 6 octobre. Enfin, après la déconfiture du clergé dans les premiers jours de novembre, le jour, je crois, des *Trépassés*, je partis pour revoir mon pays & ma famille, & passai par Rheims où j'achevai mon droit. Il est bon de dire que la qualité d'homme de loi, dont je me trouvai ainsi revêtu, ne m'a jamais servi qu'à défendre les malheureux & les patriotes opprimés, & que je l'ai exercée presque toujours gratuitement; tous mes concitoyens de Thionville et de Metz pourront l'attester; ils savent aussi ce que j'ai fait pour hâter à Thionville les progrès de la révolution; mon collègue Merlin de Thionville & mon collègue Bar pourront me rendre ce témoignage: mes lettres fréquentes à la société des Jacobins de Paris, qui dès 1790 voulut bien correspondre avec moi, le prouveront également; on y verra, si elles se trouvent encore aux archives, que j'y ai successivement dénoncé, & long-temps avant qu'ils ne fussent démasqués, tous les traîtres qui ont paru avec quelque puissance dans le département de la Moselle, depuis Bouillé, Glinglin, Lafayette, jusqu'à Wimpfen. En 1791 je quittai Thionville, où j'étois à charge à mes parens qui n'ont pas plus de dix au douze cents livres de rente, & qui ont trois enfans, pour aller remplir une chaire de professeur, au collège de Metz, place que j'obtins au concours. A peine arrivé, c'étoit dans les premiers jours de juin, je m'unis aussi-tôt à mes frères de la société populaire, dont j'étois déjà l'affilié & le correspondant. J'y fis, lors de la fuite de Capet, une adresse courte & énergique aux soldats de la garnison, à qui je dénonçai la perfidie & les crimes du tyran. Je les engageai à demeurer fidèles à la nation; *une nation ne trompe jamais*, disais-je en finissant, & *les rois ont toujours trompé*: mots remarquables pour le temps, & qui me firent bien des ennemis, après l'acceptation de la constitution monarchique & la grâce accordée au parjure Capet. Je fis à la même époque de la fuite

du ci-devant roi, une autre adresse aux administrateurs du département, un peu plus pressante, car elle fut accompagnée de la force armée des citoyens; il s'agissoit d'obliger le commandant de la place à nous remettre les clefs de la ville. Nous réussîmes, & nous forçâmes, quelques heures après, l'administration du département à destituer ce commandant qui est depuis émigré, & à le remplacer par un bon patriote. Il est à observer que cette administration avoit alors à sa tête un certain comte d'Hunolstein, président, & un certain baron de Pouté, procureur-général-sindic : le reste étoit digne de tels chefs. La plupart de ces administrateurs sont à présent ou émigrés, ou incarcérés, ou traduits au tribunal révolutionnaire. La fin de l'année 1791 et l'année 1792 n'exigèrent pas moins d'efforts révolutionnaires de la part des patriotes.

Le perfide Lafayette avoit succédé dans nos murs au scélérat Bouillé, & s'étoit fait précéder par le petit coquin de Dumas, qui a depuis été nommé à la législature, & dont tout le monde connoît le feuillantisme & l'esprit délié; aussi parvint-il à entraîner un instant dans son système, la société de Metz, qu'il avoit réduite par ses talents oratoires, & qui, à l'époque de la scission des jacobins, pencha quelque peu vers les feuillans, malgré les efforts de quelques patriotes dont je faisais partie. Elle prit même un arrêté à cet égard, qui resta sans exécution, ayant nous-mêmes fait tourner la chance trois jours après, & fait prendre un arrêté contraire. Dans le courant du mois suivant, nous eûmes l'avantage de voir à Metz notre collègue Anthoine qui s'y fixa depuis & renforça de beaucoup le parti des patriotes. On sait que j'ai été un de ses intimes amis & de ses plus zélés collaborateurs, & que nous restâmes unis jusqu'à sa mort, en 1793, excepté lorsqu'il parut un instant s'écarter de la ligne des Montagnards, égaré par les perfides insinuations de Salles, qu'il avoit eu pour ami à l'assemblée constituante. Cette erreur ne fut pas longue, & la nomination des comités de la convention, tous composés d'intrigans brissotins, lui fit ouvrir les yeux sur les manœuvres de ces messieurs dont il détestoit depuis long-timps le chef qu'il avoit su apprécier. Anthoine au surplus montra à Metz, avant & après sa nomination à la Convention nationale, le courage & le dévouement le plus patriotique pour la cause populaire; ce fut lui qui démasqua le traître Lafayette & le fit si bien connoître, que ce général Monck désespéra de réussir dans le projet d'emmener le roi à Metz où il vouloit relever, en attendant mieux, les débris du trône d'Austrasie, sous le canon des armées autrichiennes & prussiennes, & qu'il fut obligé de changer d'armée avec le vieux Luckner. J'avoue que dans cette occasion je n'ai été que l'acolyte d'Anthoine, qui avoit d'autres talens oratoires que moi; mais au moins je l'ai secondé de tous mes efforts avec quelques autres patriotes, entr'autres le citoyen Boyer, chirurgien du 6^e régiment d'artillerie, & nous bravâmes ensemble toutes les haines, toutes les injures, tous les outrages de l'aristocratie qui étoit alors triomphante & enragée contre les patriotes.

Enfin arriva la fameuse époque du 10 août. Les corps administratifs, gangrenés d'aristocratie & de royalisme, avoient eu la lâcheté de

faire au roi, après la journée du 20 juin, à l'instar d'autres départemens, qui tous ou presque tous étoient alors coalisés, une adresse bien vile, bien adulatrice, par forme de compliment de condoléance. Fiers des remerciements du *monarque adoré*, & se croyant déjà ducs & pairs de France, ils avoient osé faire décerner un mandat d'amener contre notre cher Anthoine qui, dans une lettre de la société populaire adressée au même sire, mais d'un genre un peu différent, avoit eu l'insolence de lui dire que (nous patriotes de Metz) nous ne l'aimions plus. « C'étoit avilir la première autorité constituée, c'étoit opérer le renversement de la » constitution, &c. &c. »; tous petits moyens dont se servoient les feuillans de ce temps, comme ceux d'aujourd'hui, pour opprimer les patriotes. Ce n'est point un écrit quelconque qui peut avilir une autorité constituée, car si un écrit est calomnieux, il peut être aisément réfuté; si au contraire, l'écrit est vrai, c'est dans ce cas l'autorité constituée qui s'est avilie elle-même. L'écrit est bon & l'autorité constituée est mauvaise : tels sont, je crois, les vrais principes. Je reviens à Anthoine, & à moi dont je vais achever en peu de mots la vie politique.

Anthoine s'ent fut chercher un asyle à Paris & coopéra à la journée du 10 août, dans le comité révolutionnaire, je restai à Metz, & bientôt la défection de Lafayette à l'armée des Ardennes excita toute notre sollicitude : peu après les armées prussiennes & autrichiennes envahirent le sol de la république; Longwy & Verdun furent vendues & livrées, & Thionville cerné; l'ennemi s'avançoit jusqu'à une demi-lieue de Metz; ce fut à cette époque que l'assemblée législative envoya des commissaires à Metz : c'étoient Bruat, Lamarque & Laporte; le dernier qui est encore aujourd'hui parmi nous, pourra attester les peines et les soins que je me suis donnés avec quelques patriotes ardents qui étoient alors à Metz en bien petit nombre & qu'on menaçoit publiquement de *claquemurer dans leur club*; Laporte pourra, dis-je, attester ce que nous avons fait pour sortir de la crise où nous nous trouvions. Une commune fut organisée par nous à l'instar de celle de Paris : nous refusâmes de reconnoître plus long-temps l'autorité des autres administrateurs royalistes. Nous formâmes nos assemblées primaires au bruit du canon ennemi; puis, enfin, l'assemblée électorale que je présidai, & où mes braves concitoyens de Thionville envoyèrent leurs députés à travers les camps ennemis. Mon collègue Bar en étoit un, & attestera les faits.

Voilà, citoyens, quelle fut ma carrière civile & politique jusqu'au moment de ma nomination à la convention nationale. Depuis, vous êtes à même d'apprécier si je me suis écarté un seul instant de la ligne des principes. Mes opinions à la tribune de la Convention & des Jacobins, mes conversations particulières, toutes mes actions, mes démarches, mes paroles ont été au moins dictées par des sentimens purs, des intentions droites, & ont eu pour but le bonheur public. Il seroit trop long de parler ici de ma mission dans les départemens; ce sera l'objet d'un rapport particulier, que de continuelles indispositions depuis mon retour ont un peu retardé. Il me suffira de dire que jusqu'à présent j'ai joui de l'avantage d'entendre quelquefois déclarer par mes collègues dans ces départ-

temens que j'y avois fait le bien. J'ai fait tout celui que j'ai pu, & non pas toujours celui que j'ai voulu. J'ai cherché à persuader & non à intimider. Je me suis entouré pour tout faste de l'écharpe tricolor & de l'amitié des sans-culottes; je n'ai pas levé d'armée révolutionnaire ni de taxes particulières, parce que j'en redoutois les abus & la responsabilité. J'ai eu le plaisir bien doux d'étouffer des mouvemens contre-révolutionnaires, sans effusion de sang du côté des patriotes. J'ai, dans les départemens fanatisés, parlé avec respect de la morale évangélique & fait détester la religion des prêtres. J'ai pris les hommes tels qu'il étoient avec leurs préjugés, leurs erreurs, pour les amener peu à peu, par degré & sans violence, à ce qu'ils devoient être. Dans le renouvellement des autorités constituées, je me suis fait la loi d'agir toujours devant le peuple, & me conformer uniquement au vœu des sociétés populaires, à moins que je n'eusse la certitude qu'elles s'étoient trompées. J'aurois pu faire des opérations plus brillantes, mais peut-être moins utiles. Enfin, pendant quatre mois de mission, & après avoir parcouru, à diverses reprises, quatre départemens, toute ma dépense, y comprise celle d'un secrétaire (& celle d'un domestique & trois chevaux lorsque j'étois près des armées), plus les frais d'impression de diverses adresses & proclamations, les secours provisoires & aumônes distribuées par moi-même aux mères, veuves, enfans des défenseurs de la patrie & autres nécessiteux; enfin les frais de différens couriers & espions, tout cela ne coûte à la nation que 7 200 livres. Telle est, en effet, la seule somme que j'ai puisée au trésor public, & dont il me sera facile, quand on voudra, de rendre un compte plus détaillé. Je ne crois pas, après cela, qu'on puisse imaginer que je me sois enrichi dans ma mission.

Lorsqu'on tient son petit ménage au troisième étage, sans un seul domestique, avec la seule assistance d'une femme qui s'est attachée à moi par patriotisme & par reconnaissance, & qui vit en partie d'une pension de 500 liv. qu'elle a de la nation comme ex-religieuse, & lorsqu'on sait se passer de tout ce qui n'est pas nécessaire, on n'est pas tenté de voler le peuple pour servir ses fantaisies. J'ai su jusqu'ici vivre de mon traitement, & je me trouve satisfait quand je suis un ou deux mois en avance. L'estime du peuple et le bonheur de mon pays sont ce que je désire. Les peines qu'on se donne à acquérir de la fortune surpassent souvent les jouissances factices qu'elle procure. C'est bien pis lorsque ces jouissances sont aigries par les remords d'une conscience criminelle.

Telle a été, Citoyens, ma vie civile, morale & politique. Heureux lorsque dégagé de toutes fonctions publiques, rendu à moi-même & à la nature, je pourrai aller cultiver en paix le champ de l'héritage paternel, sous l'heureuse influence de la liberté & de l'égalité, qui doivent assurer à jamais la prospérité de la République, & ne faire qu'une famille de frères de tous les citoyens français !

b

RAPPORT

relatif à la faction découverte dans la commune du Mans (1)

« Représentans,

Revêtu de votre confiance, vous m'avez donné l'honorable mission d'aller déjouer les complots de la malveillance dans divers départemens, et de développer au peuple la pureté de vos principes; partout mes efforts ont été fécondés par l'énergie des vrais patriotes.

La commune seule du Mans a un moment outragé la représentation nationale, en la méconnoissant dans ma personne. Cinq ou six intrigans qui se qualifioient de *vieux amis du peuple*, quoique parmi eux, il y en eût qui n'avoient pas 24 ans, après avoir usurpé la confiance, et imprimé la terreur à force d'excès, exerçoient un despotisme oppresseur dans cette commune, et pendant que vous déjouiez la plus perfide des conjurations, cette même conjuration étendoit ses rameaux jusques dans le Mans.

La Convention nationale, qui depuis dix-huit mois a lutté contre tous les poignards, n'étoit plus digne de la confiance du peuple; on annonçoit publiquement qu'elle étoit vieillie et usée, que si les rênes du gouvernement restoient longtemps entre les mêmes mains, la liberté étoit encore une fois perdue.

La tribune populaire du Mans retentissoit journellement de cette atroce conspiration; il faut, disoit-on, que le peuple se lève de nouveau, et se ressaisisse de ses pouvoirs.

Le comité de salut public, que vous avez entouré de votre confiance, et qui l'a conquise par ses services, est despotique, parce qu'il veut le despotisme de la volonté générale, il est usurpateur du pouvoir, parce qu'il veut que la force unique de l'action du gouvernement se règle sur l'étendue de sa garantie.

Les représentans du peuple envoyés dans les départemens, sont des contre-révolutionnaires, parce qu'ils y préparent la révolution des mœurs.

Le miroir de la vertu, dont le charme est de faire tomber les masques, met les faux patriotes à nud, et ils ont peur eux-mêmes de la laideur de leur propre figure.

Cette conjuration combinée étoit celle du vice en révolte contre la probité. Les dangers qu'elle présentait à la liberté étoient en proportion des germes destructeurs que la monarchie avoit laissés après elle.

C'est au Mans que j'en ai trouvé les traces pestilentielles. On préparoit depuis plusieurs mois le peuple au mécontentement par la difamation et à l'insurrection par la famine.

Il existoit un comité secret dans cette société, qui n'étoit composé que des chefs de la conjuration : on vouloit perdre la représentation dans l'opinion publique; on envoyoit dans les sociétés les écrits qui calomnioient les représentans; mais pendant que le peuple égaré dans la com-

(1) Imp. par ordre de la Conv. et daté du 16 germ. Broch. in-8°, 7 p. (AD XVIII^e 244; B.N., 8° Le^{ns} 750).